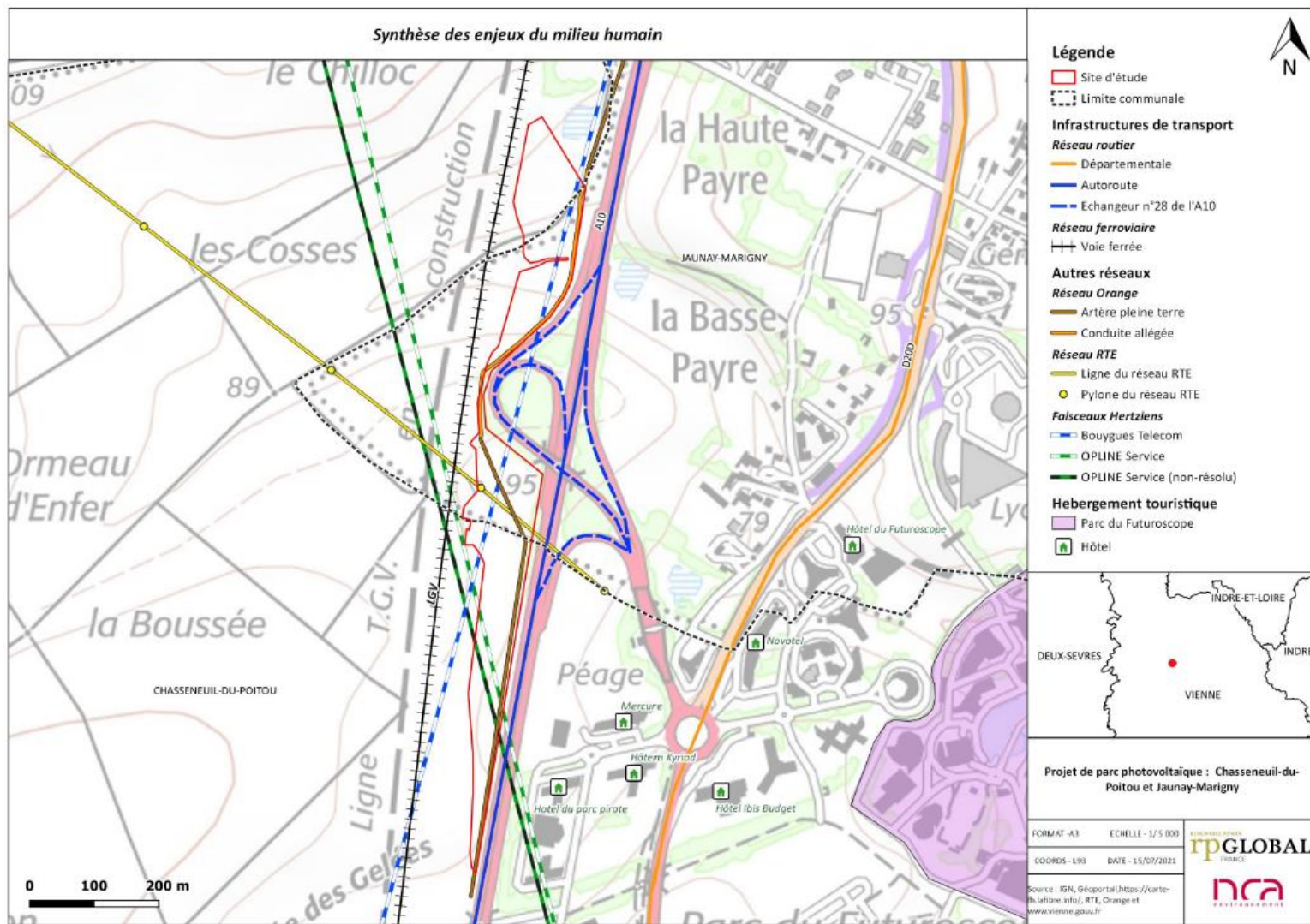


Environnement humain : Synthèse des enjeux avant projet



⦿ La configuration des lieux et la nature des sols ne sont pas compatibles avec l'agriculture.

⦿ Plusieurs réseaux et infrastructures génèrent des servitudes ou des points de vigilance.

➔ RP Global s'engage à appliquer des clauses sociales en faveur de travailleurs locaux en insertion lors de son chantier de construction.

➔ La fiscalité liée à la construction et à l'exploitation d'une centrale photovoltaïque générera de nouveaux revenus directs pour les collectivités locales.

Environnement humain :

Prises en compte des servitudes

- ◎ **Préconisations de COFIROUTE, concessionnaire de l'autoroute A10 :**
 - Absence d'éblouissement soudain ⇨ probabilité et sévérité limitées (étude Solais) ;
 - Absence de rejet de ruissellement vers le domaine public autoroutier ⇨ la circulation des eaux ne sera pas modifiée ;
 - Préservation des accès à l'ouvrage autoroutier ⇨ un accès permanent sera garanti grâce à la fourniture de clés et au maintien de la piste existante ;
 - Bande d'absence de construction/installation pouvant être réduite à 50 m par rapport à l'axe central ⇨ pris en compte dans les implantations projetées.
- ↳ **Le concessionnaire COFIROUTE a validé par courrier les implantations projetées (mars 2022).**

Environnement humain :

Prises en compte des servitudes

⊙ Préconisations de LISEA, concessionnaire de la LGV SEA :

- Absence d'éblouissement ⇒ probabilité et sévérité limitées (étude de réverbérations Solais) ;
- Absence d'interférence avec la couverture de communication GSM ⇒ risque négligeable (étude de compatibilité électromagnétique Axians) ;
- Absence de rejet de ruissellement vers le domaine public autoroutier ⇒ la circulation des eaux ne sera pas modifiée ;
- Préservation des accès à l'ouvrage ferroviaire ⇒ un accès permanent sera garanti grâce à la fourniture de clés et au maintien de la piste existante ;
- Absence de construction/installation à moins de 3,5 m des clôtures ferroviaires et 1,5 m des limites foncières ⇒ pris en compte dans les implantations projetées.

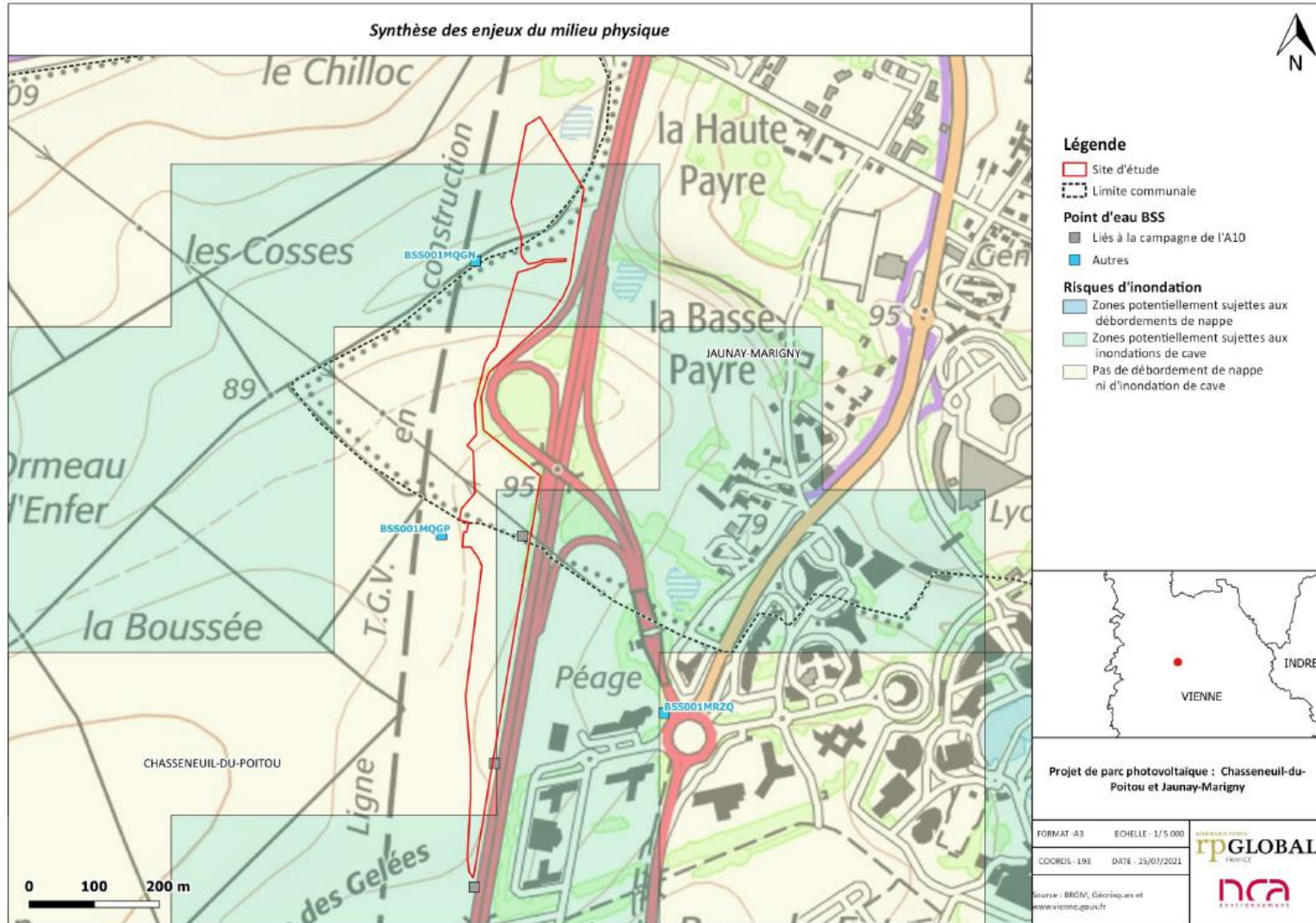
↳ Le concessionnaire LISEA a validé par courrier les implantations projetées (avril 2022).

Environnement humain :

Prises en compte des servitudes

- ◎ Préconisations de RTE, gestionnaire de la ligne haute tension 225 kV :
 - Distance verticale de 5 m minimum par rapport au point le plus bas ⇒ absence de travaux projetés à l'aplomb de la ligne ;
 - Distance horizontale de 5 m minimum par rapport au point le plus bas, distance à augmenter pour tenir compte des effets du vent ⇒ pris en compte dans les implantations projetées ;
 - Consultation de RTE en cas de travaux de remblais/déblais sous l'infrastructure ; aucun travaux sur les massifs béton du pylône ⇒ absence de travaux projetés à l'aplomb au droit de l'infrastructure ;
 - Accès libre à l'ouvrage ⇒ un accès permanent sera garanti grâce à la fourniture de clés et au maintien de la piste existante.
- ◎ Prise en compte de la présence des faisceaux hertziens :
 - Absence d'interférence des ondes radios transitant au-dessus du site ⇒ risque négligeable (étude de compatibilité électromagnétique Axians).

Environnement physique : Synthèse des enjeux avant projet

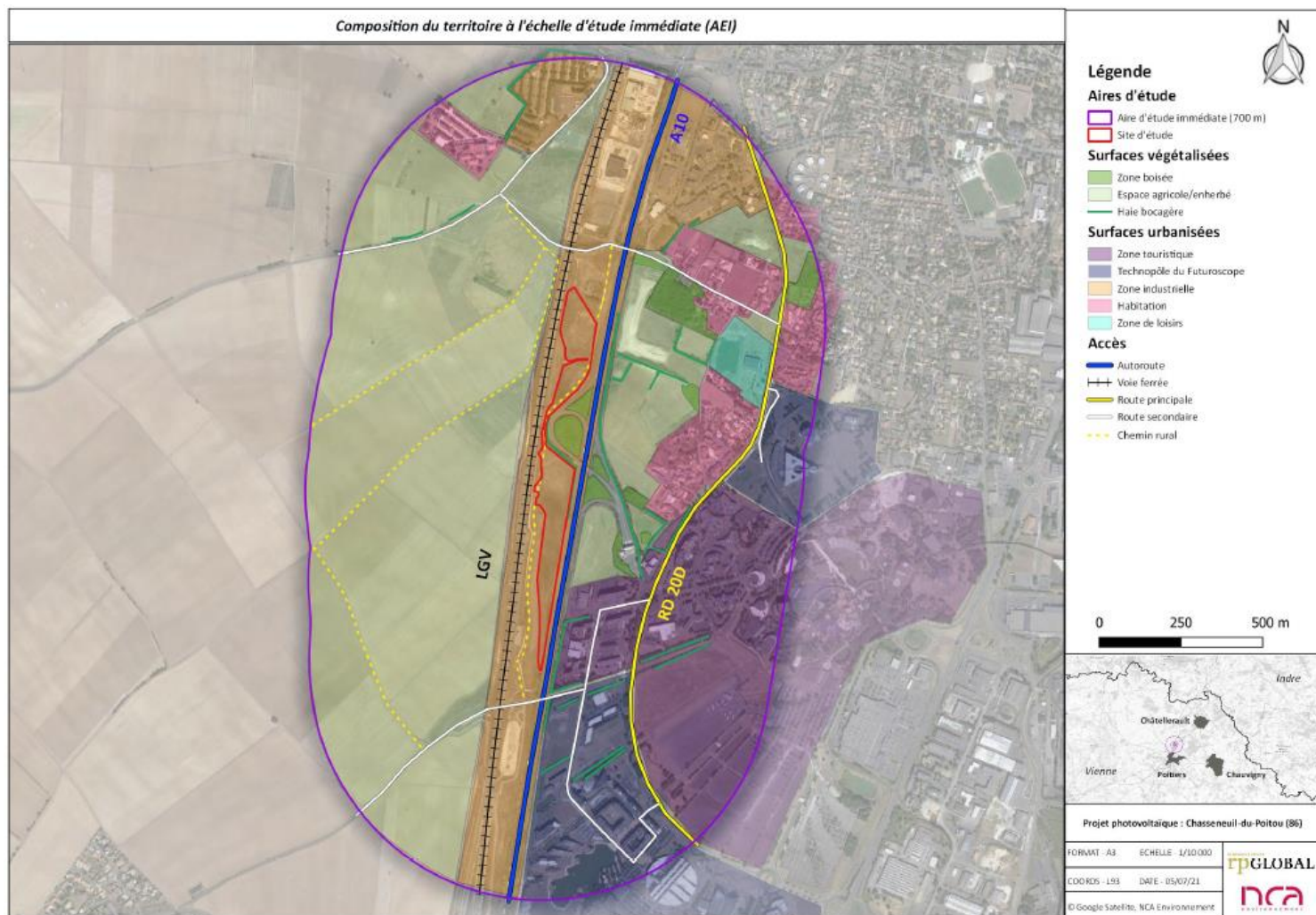


🕒 L'étude pédologique a conclu à l'absence de zones humides.

➡ Pas d'enjeu dimensionnant identifié pour le projet

Paysage :

Synthèse des enjeux avant projet

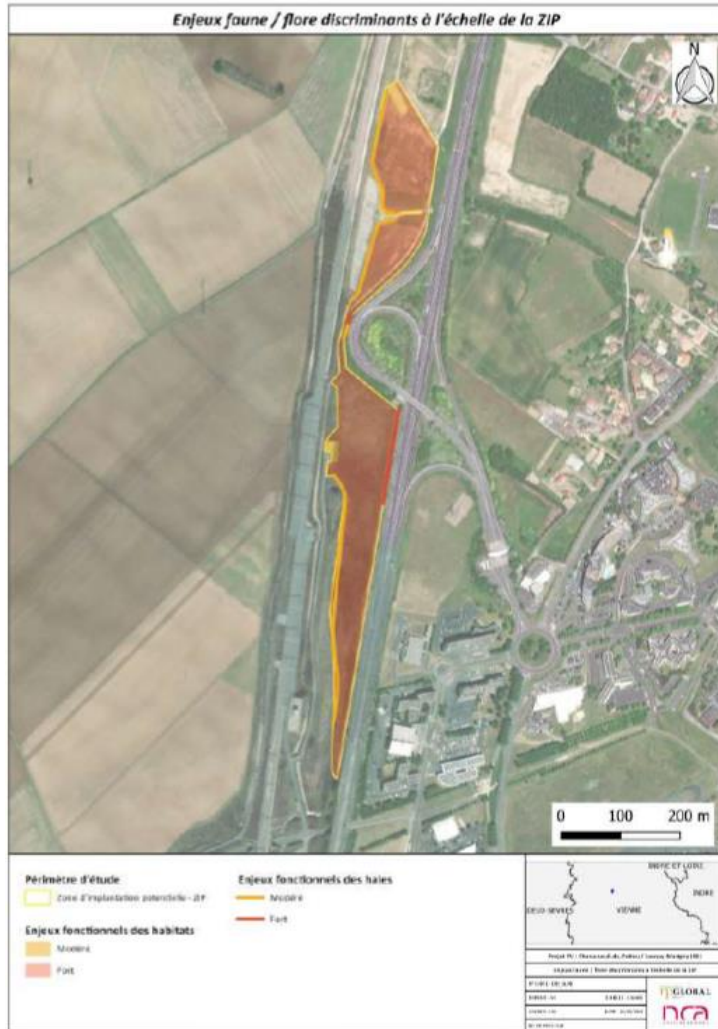


- Contexte paysager : agricole à l'ouest de la LGV et urbanisé sur le reste du secteur (infrastructures, ligne haute tension, technopole tertiaire) ;
- Absence de covisibilité avec des secteurs résidentiels et le patrimoine protégé communal ;
- Centrale visible depuis les axes de l'A10 et de la LGV et depuis quelques fenêtres de l'hôtel Mercure.

➔ Pour atténuer les perceptions visuelles, RP Global propose la plantation de haies et bosquets d'essences locales et au feuillage dominant persistant le long de l'A10.

Environnement naturel :

Synthèse des enjeux avant projet



- Site inclus dans la ZPS « Plaine du Mirebalais/Neuvillois » (enjeux de conservation de l'avifaune de plaine nicheuse) ⇒ site non propice à une installation pérenne de ces espèces dû à sa position (limite Est de la ZPS, forts dérangements et enclavement).
- Enjeux faibles à très faibles pour les continuités écologiques, les habitats, les reptiles, les amphibiens, les odonates et les mammifères dont les chiroptères.
- Enjeux sur les haies : nidification de certaines espèces d'oiseaux patrimoniales et corridor de déplacement pour les chiroptères.
- A noter la présence d'espèces patrimoniales non protégées : Vulpie unilatérale (flore), Azuré des cytises, des coronilles et de l'ajonc (lépidoptères).

Environnement naturel :

Synthèse des enjeux avant projet



Principales mesures proposées par RP Global :

☉ Phase de construction :

- ↳ Conserver les haies présentes en lisières du site ;
- ↳ Renforcer leur rôle biologique par la plantation de haies et bosquets supplémentaires (essences locales) ;
- ↳ Adapter ses périodes de démarrage de travaux au cycle biologique des espèces patrimoniales (reproduction de l'avifaune et des lépidoptères) ;
- ↳ Mettre en défens les stations de Vulpie unilatérale (à éviter pour les fondations).

☉ Phase d'exploitation :

- ↳ Mettre en œuvre des modalités d'entretien de la végétation favorisant l'expression de la Vulpie unilatérale et des différentes plantes hôtes des Azurés.